

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

**4<sup>ème</sup> trimestre 2021 (DM 2) novembre**

---

**Séance Publique du 25 novembre 2021**

**Objet :** COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE - REMPLACEMENT DU 7<sup>ÈME</sup> VICE-PRÉSIDENT

**Synthèse du rapport :**

***Suite à la démission de M. Franck PICHOT de ses fonctions de 7<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil départemental, l'Assemblée est invitée à pourvoir à cette vacance en procédant à l'élection du 7<sup>ème</sup> Vice-Président.***

**Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3122-6 ;

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à la composition de la Commission permanente et à la désignation des vice-président.es et de ses autres membres ;

Vu la délibération du 22 juillet 2021 relative aux indemnités de fonction des membres du Conseil départemental ;

Vu le courrier du 22 juillet 2021 par lequel Monsieur Franck PICHOT, 7<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil départemental, informe le Président du Conseil départemental de sa démission de ses fonctions de Vice-Président ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Vu la candidature de Madame Laurence ROUX, conseillère départementale du canton de Bain-de-Bretagne, proposée par M. le Président du Conseil départemental en séance du 25 novembre 2021, après décision de compléter la Commission permanente ;

Après avoir entendu M. CHENUT, rapporteur au nom de la 4<sup>ème</sup> commission ;

Considérant que dans une telle situation de vacance de siège de Vice-Président, le Conseil départemental dispose de la faculté de compléter la Commission permanente ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (54 voix pour), dans la séance du 25 novembre 2021, et après avoir constaté, à l'issue du délai réglementaire d'une heure suivant la décision de compléter la Commission permanente (15 h 30 à 16 h 30), le dépôt de la candidature unique de Madame Laurence ROUX pour le poste de 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Conseil départemental ;

**DECIDE :**

- **de compléter la composition de la Commission permanente pour pourvoir au remplacement du poste de 7<sup>ème</sup> Vice-Président laissé vacant par Monsieur Franck PICHOT, conseiller départemental du canton de Pipriac ;**
- **de mettre en œuvre consécutivement la procédure exposée au rapport en vue de compléter la composition de la Commission permanente ;**
- **que le ou la remplaçant.e ainsi désigné.e bénéficie, à compter de son élection, du régime d'indemnité de fonctions applicable aux Vice-Président.es tel que fixé par délibération du Conseil départemental du 22 juillet 2021 ;**

**PUIS CONSTATE :**

- **que Madame Laurence ROUX, conseillère départementale du canton de Bain-de-Bretagne, est désignée 7<sup>ème</sup> Vice-présidente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.**

**Sont joints à la présente délibération :**

- **Le tableau de composition de la Commission permanente résultant de la présente délibération ;**
- **Le tableau relatif aux indemnités de fonctions perçues par les membres de la Commission permanente à l'issue de la présente délibération.**

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 29 novembre 2021

*Le Directeur Général des Services Départementaux*

**Alain GILLOUARD**